



Conseil de sécurité

Distr. générale
24 mai 2019
Français
Original : anglais

La situation en Afrique centrale et les activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport fait suite à la déclaration de la Présidente du Conseil de sécurité en date du 10 août 2018 ([S/PRST/2018/17](#)), dans laquelle le Conseil a prié le Secrétaire général de le tenir informé des activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC). Il renferme un compte rendu des principaux faits survenus et les grandes tendances observées en Afrique centrale sur les plans de la politique et de la sécurité depuis le dernier rapport du Secrétaire général, daté du 29 novembre 2018 ([S/2018/1065](#)) et couvre la période allant du 30 novembre 2018 au 15 mai 2019. Y figure également une évaluation actualisée de la situation dans le bassin du lac Tchad, comme le Conseil l'a demandé dans sa résolution [2349 \(2017\)](#).

II. Principaux faits nouveaux survenus dans la sous-région de l'Afrique centrale

A. Tendances et faits nouveaux sur les plans de la politique, de la paix et de la sécurité

2. La situation politique en Afrique centrale est restée instable et très tendue du fait des récentes élections, des problèmes liés à la sécurité et des difficultés rencontrées dans le domaine des droits de l'homme.

3. Le 24 mars, s'est tenue à N'Djamena la quatorzième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), au cours de laquelle ceux-ci ont adopté une politique commune d'émigration, d'immigration et de protection des frontières en vue d'accélérer la création d'une zone de circulation sans visa. Les dirigeants de la CEMAC ont en outre exprimé leur solidarité avec le Président de la République gabonaise, Ali Bongo Ondimba, à sa sortie de convalescence, et félicité le Président de la République centrafricaine, Faustin-Archange Touadéra, pour la signature de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine. Le Président de la République du Cameroun, Paul Biya, a été désigné pour assurer, pendant deux années, la présidence de la CEMAC.



4. Le 13 avril, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté des États sahélo-sahariens a décidé de transférer temporairement le siège de l'organisation de Tripoli à N'Djamena.

Tendances et faits nouveaux sur le plan politique

5. En Angola, le Président de la République, João Lourenço, a intensifié la lutte contre la corruption au titre de l'engagement qu'a pris son gouvernement de procéder à des réformes politiques et macroéconomiques. Le Gouvernement a organisé des campagnes de lutte contre l'immigration clandestine et l'exploitation minière illégale, qui se sont traduites par des expulsions massives de ressortissants étrangers. Les préparatifs des élections locales de 2020, dont dépend une entreprise plus vaste de décentralisation, étant en bonne voie, l'Angola a pris des mesures pour élargir l'espace démocratique et renforcer le dialogue avec la société civile.

6. Au Burundi où les partis d'opposition feraient constamment l'objet de harcèlement, la situation est restée tendue sur les plans politique et civique. En janvier, le Gouvernement a suspendu les activités de 30 organisations non gouvernementales internationales qui n'avaient pas respecté les dispositions d'une loi récemment promulguée, qui renforce les contrôles financiers et impose l'application de quotas ethniques. En décembre 2018, le Procureur général a émis un mandat d'arrêt contre l'ancien Président, Pierre Buyoya, et 16 autres responsables au motif qu'ils auraient pris part à un complot lié à l'assassinat de l'ancien Président, Melchior Ndadaye, en 1993. Le 17 avril, l'Assemblée nationale a adopté le nouveau Code électoral qui régira les élections générales de 2020, conformément à la Constitution de mai 2018.

7. Le 1^{er} février, alors qu'il facilitait le dialogue interburundais mené par la Communauté de l'Afrique de l'Est, l'ancien Président de la République-Unie de Tanzanie, Benjamin Mkapa, a soumis un rapport aux chefs d'État de la Communauté à l'occasion de leur vingtième sommet ordinaire et également proposé un plan de campagne politique pour les élections de 2020. Le Président de la République du Burundi, Pierre Nkurunziza, a rejeté le rapport ainsi que les préoccupations relatives à la situation politique. La Communauté n'a pas encore décidé de la suite à donner au dialogue interburundais.

8. Au Cameroun, le Président Biya a nommé, le 4 janvier, un nouveau gouvernement comprenant 11 femmes. Plus de la moitié des 60 ministres ont été remplacés. Les élections législatives et municipales étant toujours reportées par décret présidentiel, les partisans des principaux partis d'opposition ont réclamé une révision de la loi électorale. Le 5 avril, le Parlement a promulgué une loi sur la décentralisation, fixant le nombre des conseillers régionaux. Le 26 janvier, des manifestations ont éclaté dans les grandes villes du pays, provoquant une réaction violente des Forces de sécurité intérieure et entraînant de nombreuses arrestations. Parmi les personnes arrêtées figuraient plusieurs parlementaires du Front social démocrate et le dirigeant du Mouvement pour la renaissance du Cameroun, Maurice Kamto, ainsi que 200 de ses partisans, qui sont actuellement jugés par un tribunal militaire notamment aux motifs de rébellion, d'insurrection et de troubles à l'ordre public. Certains de ces chefs d'accusation étaient passibles de la peine de mort. Dans une interview diffusée le 19 mars, le Président Biya a fait savoir par son porte-parole qu'il ne dialoguerait pas avec M. Kamto, qui avait demandé à s'entretenir en tête-à-tête avec lui.

9. La situation en matière de sécurité est demeurée très préoccupante dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun, qui ont été le théâtre d'une nouvelle vague d'enlèvements et d'assassinats au début de 2019. Le 24 janvier, le chef du groupe séparatiste des « Southern Cameroun Defence Forces » aurait été tué

par les forces armées nationales. En février, près de 70 personnes ont perdu la vie lors d'une opération « Villes mortes » menée pendant 10 jours par les séparatistes en vue de perturber les activités de la Journée nationale de la jeunesse dans les deux régions. Un incendie d'origine criminelle survenu le 11 février à l'hôpital du district de Kumba, dans la région du Sud-Ouest, a fait au moins quatre morts et plusieurs blessés parmi les patients. Le 19 mars, l'ancien Secrétaire d'État chargé de l'enseignement secondaire a été enlevé chez lui à Bamenda par des combattants sécessionnistes présumés. Le 20 mars, 16 étudiants ont été enlevés à l'Université de Buea par des hommes armés non identifiés. Les autorités ont accusé les sécessionnistes d'être les auteurs de ces enlèvements. Elles ont annoncé leur intention de mener des enquêtes sur les allégations de violations des droits de l'homme commises par les Forces de sécurité dans les régions touchées, mais aucun résultat n'a été rendu public.

10. Malgré l'absence de progrès tangibles concernant l'ouverture d'un dialogue, le Gouvernement camerounais a créé, en novembre 2018, le Comité national de désarmement, de démobilisation et de réintégration, sous la direction du Premier Ministre, et l'a chargé d'organiser, de superviser et de gérer le désarmement, la démobilisation et la réintégration des anciens combattants du Boko Haram et des groupes armés des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Le Gouvernement a demandé au Comité de travailler en étroite collaboration avec les partenaires internationaux, en particulier l'Organisation des Nations Unies. Celle-ci est restée mobilisée et a continué de recommander que l'on se penche d'urgence sur la situation des femmes et des enfants précédemment associés aux combattants. Avec l'appui de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, de l'Union africaine, du BRENUAC et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), la militante libérienne pour la paix et lauréate du prix Nobel de la paix, Leymah Gbowee, a conduit au Cameroun, du 14 au 17 avril, une mission du Réseau des femmes d'influence en Afrique dans le but de renforcer le rôle des femmes dans les initiatives visant à réduire la violence et à promouvoir la paix. Le Premier Ministre s'est fermement engagé à appuyer l'action des associations féminines qui œuvrent en faveur de la consolidation de la paix et de la cohésion sociale.

11. En République centrafricaine, des efforts considérables ont été entrepris en vue de relancer le processus de paix, sous les auspices de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation. Du 8 au 11 janvier, le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine et le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix de l'ONU, accompagnés d'une délégation ministérielle de la région, se sont rendus à Bangui. À la suite de cette mission, le Gouvernement et 14 groupes armés ont entamé à Khartoum, le 24 janvier, des pourparlers qui ont débouché sur la signature à Bangui, le 6 février, de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine. Plusieurs pays voisins se sont dits prêts à rétablir des commissions mixtes bilatérales avec la République centrafricaine, mesure qui devrait faciliter l'examen des questions relatives à la gestion des frontières et des problèmes communs de sécurité.

12. Au Tchad, des progrès ont été accomplis en ce qui concerne la tenue des élections législatives, qui avaient été reportées à plusieurs reprises depuis 2015. Le 4 avril, les membres de la Commission électorale nationale indépendante ont prêté serment devant la Cour suprême. Certains secteurs de l'opposition avaient exprimé des réserves quant aux candidats qui les représentaient au sein de la Commission. L'appel d'une partie de l'opposition à suspendre la participation de cette dernière au cadre national de dialogue politique a été sans lendemain. Le cadre a continué de réunir, dans un cadre paritaire, des membres de la majorité présidentielle et de l'opposition et est resté la principale instance dédiée au règlement des questions litigieuses relatives aux préparatifs des élections. En revanche, les questions liées au

calendrier, au budget et au financement des élections n'ont pas encore trouvé de réponse.

13. La situation en matière de sécurité dans certaines parties du Tchad est demeurée précaire du fait de la présence de groupes armés dans la province septentrionale du Tibesti et des activités terroristes menées par Boko Haram aux alentours du lac Tchad. Début février, le Gouvernement a demandé l'appui militaire de la France pour arrêter l'avancée de quelque 250 combattants associés à la coalition rebelle, Union des forces de la résistance, en provenance du sud de la Libye. L'opération militaire a été considérée comme un succès. Le 3 mars, le Gouvernement a fermé la frontière entre le Tchad et la Libye. Le 26 mars, il a annoncé la création d'une force de sécurité interdisciplinaire dans la région du Tibesti, chargée de sécuriser la frontière et d'intercepter les groupes criminels armés. Parallèlement, des vagues de tensions intercommunautaires entre éleveurs et agriculteurs ont persisté dans plusieurs régions du Tchad.

14. Alors que les groupes armés en République démocratique du Congo ont continué de mettre en péril la stabilité de la région dans son ensemble, le scrutin présidentiel ainsi que les élections législatives nationales et provinciales du 30 décembre se sont déroulées dans un climat relativement calme et ont débouché sur le premier transfert pacifique du pouvoir. Le 10 janvier, la Commission électorale nationale indépendante a annoncé les résultats provisoires de l'élection présidentielle et déclaré vainqueur le candidat de l'opposition, Félix Tshisekedi. La Cour constitutionnelle a rejeté le recours déposé par le candidat arrivé en deuxième position, Martin Fayulu, et, le 24 janvier, M. Tshisekedi a prêté serment en tant que Président de la République démocratique du Congo. Aux élections législatives, la coalition Front commun pour le Congo a remporté la majorité absolue des voix. La proportion de femmes à l'Assemblée nationale est demeurée à peu près égale à celle issue du scrutin de 2011 ; il est à noter toutefois que, le 24 avril, Jeannine Mabunda Lioko a été la première femme élue à la présidence de l'Assemblée nationale.

15. En Guinée équatoriale, les partis de l'opposition ont continué de rencontrer des difficultés concernant leur participation au dialogue politique. Le 26 février, plusieurs membres des partis de l'opposition ont été arrêtés et brièvement placés en détention par les autorités. Le 22 mars s'est ouvert le procès des 150 personnes accusées d'avoir fomenté un coup d'État en décembre 2017. Le 11 avril, le chef du parti d'opposition *Convergencia para la democracia social* (Convergence pour la démocratie sociale), Andres Esono Ondo, soupçonné d'avoir tenté d'acheter des armes à l'opposition tchadienne pour perpétrer un coup d'État en Guinée équatoriale, a été arrêté au Tchad. Relâché le 24 avril sans avoir été inculpé, il est retourné à Malabo de son plein gré.

16. Au Gabon, à la suite des élections législatives et municipales d'octobre et de novembre 2018, une nouvelle Assemblée nationale a été constituée et de nouveaux conseils municipaux ont été mis en place. Le 7 janvier, plusieurs insurgés de la Garde républicaine ont pris le contrôle de la station de radio nationale de Libreville et tenté de renverser le Gouvernement. Les mutins ont été rapidement maîtrisés et plusieurs ont été tués par les Forces de sécurité intérieure.

17. Dirigé par le Premier Ministre, Julien Nkoghé Békale, le nouveau Gouvernement a été mis en place le 12 janvier, avant de faire l'objet d'un léger remaniement le 30 janvier. Le 25 février, de retour à Libreville après un séjour de convalescence à l'étranger, le Président Bongo Ondimba a convoqué la première réunion du Conseil des ministres depuis la mise en place du nouveau Gouvernement. En mars, considérant que l'état de santé du Président laissait à désirer, certains partis de l'opposition et certains membres de la société civile ont demandé à la Cour constitutionnelle de constater la vacance du pouvoir. Après avoir suivi un nouveau

traitement à l'étranger, le Président est rentré à Libreville le 23 mars et a tenu une autre réunion du Conseil des ministres le 29 mars.

18. Le 6 mars, au Congo, un tribunal de Brazzaville a condamné à 20 ans de prison le chef de l'opposition et candidat à l'élection présidentielle de 2016, André Okombi Salissa, pour détention illégale d'armes et tentative d'atteinte à la sûreté de l'État. Le pays a continué de progresser dans l'application de l'accord de cessez-le-feu conclu le 23 décembre 2017 avec les anciens rebelles de la région du Pool, mais le programme de désarmement, démobilisation et réintégration prévu dans cet accord n'a pas encore été mis en application dans sa totalité.

19. À l'issue des élections législatives, locales et régionales d'octobre 2018, le Gouvernement de Sao Tomé-et-Principe a été formé par une coalition diversifiée et disposant d'une majorité d'un siège au Parlement, ce qui a fait apparaître des tensions pendant la période postélectorale. Le 29 novembre, le Président Evaristo Carvalho a nommé Jorge Lopes Bom Jesus Premier Ministre pour diriger le nouveau Gouvernement, composé de 12 ministres et de deux Secrétaires d'État, dont trois femmes. Le 28 décembre, la nouvelle Assemblée nationale a annulé plusieurs décisions de l'Assemblée précédente en reconduisant le mandat de quatre juges de la Cour suprême de justice qui avaient été mis d'office à la retraite et en révoquant le mandat des cinq juges de la Cour constitutionnelle.

Tendances et faits nouveaux sur le plan de la sécurité

Boko Haram/Bassin du lac Tchad

20. Les attaques perpétrées contre des civils et des militaires se sont poursuivies dans la région camerounaise de l'Extrême-Nord et dans la province tchadienne du Lac. Entre le 1^{er} décembre 2018 et le 30 avril 2019, 83 incidents touchant à la sécurité et impliquant Boko Haram auraient causé la mort de 83 civils au Cameroun, tandis que 24 incidents de même nature auraient fait 33 victimes civiles au Tchad. Le 18 février, les Forces de sécurité tchadiennes ont arrêté cinq membres présumés de Boko Haram à N'Djamena. Le 22 mars, des éléments du Boko Haram ont lancé une attaque à grande échelle contre les Forces tchadiennes à Dangdala (Tchad), faisant 23 morts et 4 blessés parmi les soldats. À la suite de cette attaque, le Président, Idriss Déby Itno, a remplacé le chef d'état-major des forces armées tchadiennes. Le 6 avril, quatre soldats camerounais ont trouvé la mort lors d'une attaque perpétrée à Sagramé (Cameroun). Le 14 avril, une autre attaque d'envergure commise à Bouhama (Tchad) a fait 7 morts et 15 blessés parmi les soldats tchadiens. D'après l'armée tchadienne, 63 terroristes du Boko Haram y auraient également trouvé la mort. Le 17 avril, 2 soldats tchadiens auraient été tués et 12 auraient été blessés dans une attaque perpétrée à Magorone (Nigéria) par Boko Haram, qui y aurait également perdu 53 de ses membres. Le 18 avril, Boko Haram a attaqué et incendié le village de Tchakamari, dans l'Extrême-Nord du Cameroun, tuant 11 civils, dont des enfants et des personnes âgées.

Armée de résistance du Seigneur

21. L'Armée de résistance du Seigneur (LRA) a continué de se livrer à des pillages, et d'enlever des civils, notamment à des fins de travail forcé. L'organisation non gouvernementale « Invisible Children » a fait état d'une recrudescence des enlèvements dans les provinces du Haut-Uélé et du Bas-Uélé de la République démocratique du Congo au premier trimestre de 2019. Au cours de la même période, le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme a recensé 62 atteintes aux droits de l'homme commises par des combattants de la LRA dans les provinces susmentionnées, qu'il s'agisse d'embuscades de civils, de pillages de produits alimentaires et non alimentaires ou, pour de courtes durées, d'enlèvements de civils

aux fins du transport des articles pillés. Des affrontements avec des membres de la LRA ont entraîné la mort de deux soldats des Forces armées de la République démocratique du Congo les 8 et 22 février.

22. En République centrafricaine, selon des informations non confirmées, des membres de la LRA auraient attaqué des civils à quatre reprises dans la région diamantifère à l'est de Bria et tiré sur des groupes armés du Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique. Cinq transfuges de la LRA ont été rapatriés en Ouganda avec l'appui de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA). Pour assurer leur survie, des éléments de la LRA ont, à plusieurs reprises, franchi la frontière poreuse entre la République centrafricaine et la République démocratique du Congo pour s'attaquer à la population. Du fait de l'inaccessibilité de la zone frontalière, la MINUSCA n'a pas été en mesure de confirmer les informations faisant état d'enlèvements de civils par la LRA pendant la période considérée.

Sûreté maritime dans le golfe de Guinée

23. Il ressort du rapport sur les actes de piraterie et vols armés en mer publié le 16 janvier 2019 par le Bureau maritime international que les attaques signalées dans le golfe de Guinée ont plus que doublé en 2018. Au cours de la période considérée, 15 attaques ont été enregistrées dans la zone de la CEEAC du golfe de Guinée, dont sept au large des côtes du Congo. Le 2 janvier, 18 otages ont été libérés au large de la presqu'île de Bakassi, au Cameroun. Le 22 février, trois navires de pêche chinois ont été la cible d'une attaque qui s'est soldée par la prise en otage de huit personnes, lesquelles étaient toujours aux mains de leurs ravisseurs au moment de l'établissement du présent rapport. Le 8 mai, les autorités équato-guinéennes et espagnoles ont fait état d'une opération navale conjointe qui a permis de secourir 20 membres d'équipage d'un navire marchand battant pavillon maltais qui avait été attaqué par des pirates dans le golfe de Guinée le 5 mai, à la suite de quoi 10 pirates auraient été arrêtés.

Braconnage et trafic d'espèces sauvages et de ressources naturelles

24. Le 25 janvier, le débat de haut niveau de la Conférence internationale des ministres en charge de la défense, de la sécurité et des aires protégées sur la lutte contre le braconnage et autres activités criminelles transfrontalières s'est tenu à N'Djamena sous les auspices conjoints du Partenariat pour les forêts du bassin du Congo et de la Commission des forêts d'Afrique centrale. Les participants à la Conférence ont adopté une déclaration, dans laquelle ils ont constaté que les changements climatiques étaient l'un des moteurs de l'évolution des dynamiques de transhumance, qui étaient susceptibles de porter atteinte aux perspectives de développement, de paix et de sécurité.

25. En février et mars, les autorités gabonaises ont intercepté 353 conteneurs chargés de kevazingo – un bois dont l'exploitation est interdite depuis 2018 – qui avaient été vendus et étaient destinés à être exportés illégalement. Le 14 mars, 2 tonnes d'écailles de pangolins et 200 défenses d'éléphants ont été saisies à Douala (Cameroun), et 4 trafiquants ont été arrêtés. Ceux-ci étaient toujours en détention au moment de l'établissement du présent rapport.

Effets des changements climatiques et écologiques et des catastrophes naturelles sur la stabilité de l'Afrique centrale

26. Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, les températures dans certaines parties de l'Afrique centrale ont augmenté une fois et demie plus vite que la moyenne mondiale. En raison de la modification des régimes

pluviométriques, la sous-région a connu des sécheresses et des inondations plus intenses et plus fréquentes, ce qui a eu pour effet de mettre en péril la production alimentaire, les moyens de subsistance et la stabilité, et d'augmenter les risques de crises humanitaires, de catastrophes naturelles et de violences liées à la transhumance. Dans certaines parties du Tchad et du Cameroun situées en bordure du lac Tchad, des conflits prolongés, conjugués à une variabilité accrue des précipitations et des températures, ont continué de causer de sérieux problèmes de famine et de malnutrition, faisant endurer à des millions d'habitants des conditions de vie extrêmement difficiles.

27. Les établissements urbains de la région étaient menacés par des phénomènes climatiques extrêmes plus fréquents, tels que les inondations et les cyclones, conjugués à la croissance démographique et au mauvais état des infrastructures. Dans l'indice de vulnérabilité climatique (2018), Bangui, Kinshasa et Mbuji-Mayi, en République démocratique du Congo, figurent parmi les trois villes les plus exposées aux risques.

B. Évolution de la situation humanitaire

28. Quelque 1,8 million de personnes au Burundi ont été touchées par la crise humanitaire et le ralentissement économique. Les partenaires humanitaires entendent apporter une aide aux 710 000 personnes les plus vulnérables d'entre elles en 2019. Selon les données du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, 351 975 réfugiés burundais étaient couverts par le plan d'intervention pour les réfugiés du Burundi dans la sous-région et ailleurs. Entre le 1^{er} janvier et le 31 mars, 5 278 réfugiés burundais avaient reçu une assistance pour rentrer au Burundi depuis la République-Unie de Tanzanie, tandis que 2 082 Burundais avaient quitté leur pays. Au 31 mars, quelque 125 000 Burundais restaient déplacés dans leur propre pays.

29. Au Cameroun, les besoins humanitaires ont fortement augmenté au premier trimestre de 2019. Le nombre de personnes qui auront besoin d'une aide humanitaire en 2019 s'élèvera à environ 4,3 millions, soit une augmentation de 30 % par rapport à 2018. Outre les conséquences de la crise du bassin du lac Tchad dans la région de l'Extrême-Nord, plus de 1,3 million de personnes avaient besoin d'une aide humanitaire dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest en raison de la persistance des violences. À la fin du mois d'avril 2019, plus de 530 000 personnes avaient été déplacées dans ces deux régions et dans les régions du Littoral et de l'Ouest, et 35 858 personnes avaient cherché asile au Nigéria. Les fermetures d'écoles, les nombreux enlèvements d'élèves et d'enseignants, les restrictions à la liberté de circulation et les cas de violence sexuelle et fondée sur le genre ont contribué à instaurer un climat de peur et d'intimidation, ce qui a eu des répercussions préjudiciables à l'économie locale et à l'accès aux services sociaux de base et augmenté considérablement les risques en matière de protection. En outre, le Cameroun comptait 263 000 personnes déplacées dans la région de l'Extrême-Nord et abritait 278 884 réfugiés de la République centrafricaine dans la région de l'Est.

30. En République centrafricaine, plus de 63 % de la population, soit 2,9 millions de personnes, avaient besoin d'aide humanitaire en raison de la persistance du conflit armé et de l'insécurité. Plus de 656 000 personnes étaient toujours déplacées et 592 000 s'étaient réfugiées dans les pays voisins.

31. Au Tchad, près de 4,3 millions de personnes avaient besoin d'aide humanitaire, dont 2,2 millions nécessitaient une aide à la nutrition, soit une augmentation de 29 % par rapport à 2018. Sur les 23 provinces du pays, 16 avaient été déclarées en état d'urgence nutritionnelle. Le Tchad a également été touché par des niveaux élevés de déplacements forcés, dont de nombreux cas concernant des réfugiés en provenance

du Soudan (338 799 personnes) et de la République centrafricaine (103 837 personnes).

32. En République démocratique du Congo, plus de 12,8 millions de personnes avaient besoin d'une aide humanitaire d'urgence. Le personnel humanitaire et le Ministère de la santé se sont efforcés de maîtriser l'épidémie d'Ebola dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri. Au 13 mai, on comptait plus de 1 705 cas confirmés ou probables d'Ebola et 1 122 décès. La méfiance de la population et sa posture de résistance face à cette lutte ont été à l'origine de 19 attaques attestées visant des établissements sanitaires et ont donné naissance à un sentiment d'hostilité à l'égard du personnel de la santé. Au 13 mai, plus de 112 000 personnes avaient été vaccinées.

Boko Haram/Bassin du lac Tchad

33. Au cours de ces derniers mois, la recrudescence des attaques armées a accéléré les déplacements de populations dans le bassin du lac Tchad. Des dizaines de milliers de civils ayant fui ces attaques, portant le nombre total de réfugiés nigériens, au 30 avril, à 15 456 dans la province du Lac (Tchad) et à 102 327 dans la région de l'Extrême-Nord (Cameroun). En février, 30 000 réfugiés nigériens auraient été incités à retourner au Nigéria. Au 31 mars, on comptait 183 472 personnes déplacées ou rapatriées dans la province du Lac (Tchad) et 253 813 personnes déplacées dans la région de l'Extrême-Nord (Cameroun). À la fin du mois d'avril, quelque 2,8 millions de personnes avaient été déplacés d'un côté à l'autre du bassin du lac Tchad – un chiffre jamais atteint jusque-là.

C. Situation des droits de l'homme

34. Le 23 janvier, l'Assemblée nationale angolaise a adopté le premier Code pénal du pays depuis son accession à l'indépendance et retiré de la législation les dispositions interdisant les relations homosexuelles. En février, le Conseil national de sécurité a approuvé l'extension de son « Opération transparence » visant les citoyens et les ressortissants étrangers associés à des activités d'exploitation minière illégale. Depuis septembre 2018, les mesures de lutte contre la corruption adoptées par le Gouvernement ont causé le départ de plus de 400 000 étrangers vers la République démocratique du Congo. Selon des sources non officielles, environ 70 membres du Movimento Independentista de Cabinda (Mouvement indépendantiste du Cabinda) auraient été arrêtés en janvier et février, 60 d'entre eux ayant par la suite été relâchés.

35. Des allégations de violations des droits fondamentaux ont été rapportées au Burundi, notamment des meurtres, des disparitions forcées, des cas de mauvais traitements, des arrestations et des détentions arbitraires et des restrictions à la liberté d'association, d'expression et de circulation. La plupart des victimes de ces violations étaient des membres des partis ou des coalitions de l'opposition, des personnes considérées comme hostiles au Gouvernement et des militants des droits de l'homme. La police, les services de renseignements et la milice *Imbonerakure* ont été accusés d'être les principaux auteurs de ces violations. L'impasse politique dans laquelle se trouve le pays, la décision du Gouvernement de suspendre sa coopération avec le bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme du Burundi en octobre 2016, suivie de la fermeture du bureau en février 2019, et les restrictions imposées aux activités de certaines organisations non gouvernementales ont eu des répercussions préjudiciables à la situation des droits de l'homme dans le pays.

36. L'intensification des conflits dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun entre les forces gouvernementales et les groupes armés séparatistes ont entravé la libre circulation des civils, les actes de violence et de destruction de biens

étant attribués aux deux parties. Plusieurs cas de violations des droits fondamentaux commises par les forces de sécurité de l'État et les groupes armés séparatistes ont été rapportés. Selon l'International Crisis Group, au moins 1 850 personnes, dont des civils, des combattants séparatistes et des membres des forces de sécurité, ont été tuées depuis septembre 2017. Dans la région de l'Extrême-Nord, certains lieux publics tels que des marchés, des mosquées et de grandes zones commerciales ont continué d'être délibérément visés par des attaques terroristes souvent commises par des femmes et des filles recrutées par le groupe Boko Haram.

37. Les tribunaux militaires étaient saisis de l'affaire du membre de l'opposition Maurice Kamto et de ses partisans au Cameroun à la suite du rejet de leur demande d'*habeas corpus* par le Tribunal de Grande Instance de Mfoundi, à Yaoundé. La réouverture devant le tribunal militaire du procès des chefs séparatistes qui avaient été extradés du Nigéria et détenus depuis janvier 2018 était prévue pour le 8 avril, mais les prévenus ne se sont pas présentés au tribunal. La défense a fait valoir que l'affaire ne pouvait se poursuivre devant le tribunal militaire alors que la Cour d'appel ne s'était pas encore prononcée sur le recours formé contre la décision du tribunal relative à sa compétence.

38. En République centrafricaine, des actes de violence ont continué d'être perpétrés dans tout le pays par des groupes armés qui tentaient de prendre le contrôle de territoires. Pour leur part, les forces de défense et de sécurité nationales étaient absentes dans une grande partie du pays. Les civils ont continué d'être pris pour cibles et tués, parfois selon des clivages ethniques ou religieux, par différentes factions de l'ex-Séléka et par des anti-balaka.

39. Au Tchad, les membres de la Commission nationale des droits de l'homme n'avaient pas encore été désignés. Le HCDH a renforcé ses activités de plaidoyer auprès du Gouvernement pour faire accélérer le processus de nomination. Selon des organisations non gouvernementales locales et les autorités judiciaires, quatre cas de violations des droits de la personne commises contre 14 personnes (12 femmes et 2 hommes), ont été signalés pendant la période. Il s'agissait notamment de décès faisant suite à des séquestrations et à des actes de torture, de mauvais traitements, de détentions arbitraires et de violences physiques impliquant des membres des services de sécurité. En outre, l'accès aux médias sociaux a été interrompu pendant plus d'un an.

40. En République démocratique du Congo, l'instabilité des conditions de sécurité dans certaines régions a créé un environnement propice à la violence et aux violations des droits de l'homme, en particulier à la violence sexuelle. Entre le début de la campagne électorale, le 22 novembre, et l'investiture du Président Tshisekedi, le 24 janvier, le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme a recensé 304 cas de violation des droits de l'homme liés au processus électoral, dont 21 décès causés par un emploi disproportionné de la force. En outre, 203 personnes ont été blessées et 656 détenues par des agents de l'État dans tout le pays. Dans son discours d'investiture, le Président a déclaré que les droits de l'homme constituaient une priorité et a annoncé par la suite que tous les prisonniers politiques seraient rapidement libérés.

41. En Guinée équatoriale, le parti d'opposition *Convergencia para la democracia social* a été interdit le 26 février.

42. Au Gabon, des procès ont été ouverts contre certains des dissidents politiques qui avaient été emprisonnés à la suite de l'élection présidentielle de 2016. La détérioration des conditions carcérales, le surpeuplement des prisons et la durée croissante de la détention provisoire restent des sujets de grave préoccupation. Malgré l'appel lancé par le Syndicat national des magistrats gabonais le 7 mars, le

Gouvernement n'a pas communiqué d'informations sur le sort des deux soldats qui avaient trouvé la mort lors des événements du 7 janvier (voir par. 16 ci-dessus).

43. Le 8 mars, au Congo, la troisième juridiction pénale du Tribunal de Grande Instance de Brazzaville a inculpé 6 policiers pour homicide et non-assistance à personnes en danger dans l'affaire concernant 13 jeunes retrouvés morts au commissariat de Chacona, à Brazzaville, en juillet 2018. La juridiction a été déclarée incompétente sur la question des intérêts civils, ce qui n'a pas permis aux familles des victimes de faire valoir leur droit à indemnisation.

D. Situation socioéconomique

44. La situation économique et financière globale en Afrique centrale est demeurée fragile et difficile. Les mesures d'assainissement des finances publiques et les politiques monétaires restrictives adoptées par la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), ainsi que la hausse des prix du pétrole, ont permis d'améliorer les performances économiques en 2018. Si l'on estime que la croissance réelle du produit intérieur brut (PIB) de la zone de la CEMAC a atteint 2,7 % en 2018, soit une augmentation de 0,9 % par rapport à 2017, les pays de la CEMAC continuent de faire face à des réserves insuffisantes, à une faible activité économique et à un manque de protection sociale pour les groupes les plus vulnérables. On prévoit une diminution progressive de la production pétrolière à moyen terme. Les prix du pétrole continuant d'augmenter, la croissance du PIB devait être encore plus importante en 2019. Toutefois, la diversification économique ne s'est guère produite.

45. Au Gabon, en raison de lourdes contraintes budgétaires, le Gouvernement a dû adopter des mesures impopulaires, telles que la réduction des salaires dans le secteur public ou la tentative de suppression des bourses pour les lycéens et les étudiants, ce qui a entraîné une vague de contestations sociales. Au Tchad, les tensions sociales se sont légèrement apaisées au début de 2019 à la suite de l'annulation des coupes salariales des fonctionnaires et du rétablissement des salaires des soldats. Au Congo, la situation socioéconomique est restée très préoccupante, et le Gouvernement et le Fonds monétaire international (FMI) ont poursuivi leurs discussions au sujet de la mise en place d'un dispositif d'appui. En Guinée équatoriale, le FMI a repris ses discussions avec le Gouvernement au sujet de l'accès à la facilité élargie de crédit proposée par le Fonds.

III. Activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale

A. Bons offices, diplomatie préventive et médiation

Cameroun

46. Mon Représentant spécial pour l'Afrique centrale a poursuivi ses efforts visant à promouvoir un règlement pacifique de la crise dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest au moyen du dialogue politique. Du 19 au 22 janvier, il s'est rendu à Yaoundé pour rencontrer les autorités nationales, y compris le nouveau Premier Ministre et le Directeur du Cabinet civil de la présidence de la République. Il a réaffirmé l'engagement de l'Organisation des Nations Unies à appuyer les efforts nationaux visant à préserver la stabilité du pays et a discuté avec les autorités des modalités à suivre pour recevoir des ressources supplémentaires du Fonds pour la consolidation de la paix, qui permettraient d'accélérer la décentralisation, le

désarmement, la démobilisation et la réintégration, la promotion du bilinguisme et la tenue des élections. Dans une lettre datée du 12 février, le Premier Ministre a informé mon Représentant spécial que le Président Paul Biya soutenait la demande de son pays visant à obtenir des ressources du Fonds pour la consolidation de la paix. Par la suite, le Premier Ministre a créé un comité interministériel chargé de collaborer étroitement avec l'équipe de pays des Nations Unies aux fins de la préparation des documents nécessaires. Lors d'un séjour qu'elle a effectué à Yaoundé du 1^{er} au 4 mai, la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a demandé au Gouvernement d'autoriser le Haut-Commissariat à mener une mission d'évaluation de la situation des droits de l'homme. La Haute-Commissaire et le Président Paul Biya ont exprimé leur volonté de coopérer davantage afin de renforcer la protection et le respect des droits de l'homme dans le pays.

République centrafricaine

47. Les 24 et 25 janvier, mon Représentant spécial pour l'Afrique centrale a participé à l'ouverture d'un dialogue direct entre le Gouvernement centrafricain et les groupes armés à Khartoum. Il a continué de défendre l'établissement d'un dialogue régional constructif et coordonné au sujet de la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine. Du 2 au 5 avril, mon Représentant spécial s'est rendu à Bangui avec le Secrétaire général de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, dans le cadre d'une mission conjointe, pour exprimer leur appui commun à l'Accord. Dans un communiqué conjoint, ils ont souligné le rôle central des pays de la région dans la mise en œuvre de l'Accord et invité les Gouvernements à s'appuyer sur le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale pour accélérer la réactivation des commissions mixtes bilatérales entre la République centrafricaine et les pays voisins.

Tchad

48. Dans le cadre d'une mission qu'il a effectuée à N'Djamena du 11 au 13 mars, mon Représentant spécial pour l'Afrique centrale a rencontré des membres de la majorité au pouvoir et de l'opposition afin de discuter des préparatifs des élections législatives prévues pour le courant de 2019. Il a exhorté toutes les parties prenantes à s'accorder sur la composition de la Commission électorale nationale indépendante et à continuer de participer au cadre de dialogue politique national. Mon Représentant spécial s'est également entretenu, avec ses interlocuteurs, des modalités de mise en place de la Commission électorale. Il est retourné à N'Djamena le 5 avril pour poursuivre les entretiens.

Guinée équatoriale

49. Du 5 au 10 mai, le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale a mené une mission d'évaluation de la situation des droits de l'homme à Malabo, en vue de définir, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, les domaines dans lesquels un appui de l'Organisation des Nations Unies pourrait renforcer l'action du Gouvernement dans le secteur des droits de l'homme.

Gabon

50. Depuis les élections législatives et locales d'octobre 2018, et en particulier depuis que l'état de santé du Président Bongo Ondimba s'est dégradé à la fin du mois d'octobre, mon Représentant spécial pour l'Afrique centrale s'est régulièrement entretenu avec les responsables des principales institutions nationales et parties prenantes en vue de promouvoir le respect de la Constitution, l'état de droit et la

stabilité. Il s'est entretenu notamment avec le Premier Ministre, la Présidente de la Cour constitutionnelle, le Ministre des affaires étrangères, de la coopération, de la francophonie, de l'intégration régionale et des Gabonais de l'étranger et le Ministre d'État et Ministre de la justice et des droits humains, ainsi qu'avec des responsables de l'opposition et des représentants de la société civile.

51. Du 25 février au 1^{er} mars, le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale a organisé un atelier de formation à l'intention de 37 officiers supérieurs de la police gabonaise, dont 11 femmes. Cette formation a porté notamment sur l'application des normes relatives aux droits de la personne, la prise en compte des questions de genre et la préparation au déploiement dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

52. En mars, le Bureau et le Programme des Nations Unies pour le développement ont tenu des consultations avec des représentants du Ministère de la justice et des droits humains, de la Commission nationale des droits de l'homme, de la société civile, d'organisations de femmes et de l'Union européenne. Ces consultations ont permis de faire le point sur l'élaboration d'un projet de renforcement des capacités nationales de promotion et de protection des droits de l'homme et de pérennisation de la paix. Le 15 mars, le Ministre d'État et Ministre de la justice et des droits humains a entériné le projet et nommé un point focal national chargé d'assurer la coordination voulue avec les organismes des Nations Unies et les autres parties prenantes.

Congo

53. Mon Représentant spécial pour l'Afrique centrale a effectué une mission à Brazzaville du 13 au 16 février. Il a constaté une amélioration de la situation dans la région du Pool et encouragé le Gouvernement à verser sans délai sa contribution au financement du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration afin d'inciter les donateurs à honorer leurs engagements. Il a invité les responsables de l'opposition à se joindre au Conseil national du dialogue, seul cadre juridique régissant le dialogue. Il a également encouragé la majorité présidentielle à ouvrir davantage l'espace politique à l'opposition.

Sao Tomé-et-Principe

54. Du 28 au 31 janvier, mon Représentant spécial pour l'Afrique centrale a effectué une mission à Sao Tomé-et-Principe pour proposer un appui au nouveau Gouvernement. Il s'est entretenu avec le Président, le Premier Ministre, le Ministre des affaires étrangères, de la coopération et des communautés, le Président de l'Assemblée nationale, la présidence de la Commission électorale, le Président du tribunal constitutionnel, les responsables des partis de la majorité au pouvoir et de l'opposition, des représentants de la société civile et les responsables des organismes des Nations Unies présents dans le pays. Immédiatement après cette mission, le Premier Ministre m'a adressé une lettre dans laquelle il a officiellement sollicité l'appui de l'Organisation des Nations Unies en vue du renforcement de la cohésion sociale, du dialogue politique et des réformes juridiques, notamment de la réforme du système électoral. Une mission d'évaluation technique a effectué une mission dans le pays du 6 au 8 mars afin d'examiner les différentes possibilités d'appui. Elle a souligné la nécessité d'instaurer un dialogue plus constructif entre la majorité au pouvoir et l'opposition. Mon Représentant spécial a effectué une nouvelle mission à Sao Tomé-et-Principe les 12 et 13 avril et s'est entretenu avec de hauts responsables en marge de la réunion annuelle des chefs des entités des Nations Unies présentes en Afrique centrale (voir par. 70 ci-dessous).

B. Appui aux initiatives en faveur de la paix et de la sécurité menées à l'échelle des Nations Unies, de la région et de la sous-région

Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale

55. En sa qualité de secrétariat du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, le BRENUAC a organisé la quarante-septième réunion du Comité, qui s'est tenue à N'Djamena du 3 au 7 décembre. Dans son communiqué final, le Comité a souligné, entre autres questions, les menaces croissantes que constituent les activités de mercenaires et la multiplication des conflits liés au pastoralisme et à la transhumance dans la sous-région.

56. Du 24 au 29 mars, les membres du Bureau du Comité (Angola, Guinée équatoriale, République démocratique du Congo et Tchad), accompagnés de représentants du Cameroun et de la République centrafricaine et d'un expert international en matière de pastoralisme et de transhumance, ont effectué une mission à Dangu, en République démocratique du Congo. La mission a examiné le volet « paix et sécurité » du pastoralisme et de la transhumance dans la zone. Il est attendu qu'elle fasse connaître ses conclusions à la quarante-huitième réunion du Comité, qui doit se tenir à Kinshasa du 27 au 31 mai.

Collaboration avec les organisations régionales, sous-régionales et intergouvernementales

57. Les 11 et 12 mars, à Addis-Abeba, le BRENUAC a participé à la douzième réunion consultative des Nations Unies, de l'Union africaine, des communautés économiques régionales et des mécanismes régionaux consacrée à la prévention, la gestion et le règlement des conflits. Les participants se sont notamment penchés sur la dynamique régionale en Afrique centrale, le renforcement de la collaboration entre les organisations régionales, sous-régionales et intergouvernementales et les processus de médiation en Afrique.

58. Le BRENUAC a financé la participation de représentants d'organisations de la société civile du Cameroun, du Gabon et du Tchad, ainsi que d'un représentant du secrétariat de la CEEAC, à la soixante-troisième session de la Commission de la condition de la femme, tenue à New York du 11 au 22 mars.

59. Du 25 au 29 mars, le BRENUAC a participé à un atelier organisé par la CEEAC à Douala (Cameroun) avec l'appui du Gouvernement camerounais, de l'Union africaine et de l'Union européenne. L'atelier avait pour objectif le renforcement de la capacité des organisations de la société civile à prévenir, résoudre et transformer les conflits en Afrique centrale. Les participants, dont plus de 50 représentants de la société civile, sont convenus de mettre en place un mécanisme régional d'alerte rapide, sur le modèle du Réseau ouest-africain pour la consolidation de la paix (West Africa Network for Peacebuilding). Ils ont également adopté un plan de travail comportant plusieurs recommandations, qui devraient être examinées lors de la réunion ministérielle de la CEEAC dans le courant de 2019.

60. Les 17 et 18 avril, le BRENUAC et le secrétariat de la CEEAC se sont réunis dans le cadre d'un séminaire conjoint durant lequel ils ont examiné les modalités de coopération et adopté un plan d'action commun pour 2019, en fixant comme priorités la prévention des conflits, la coopération en matière de sécurité, le renforcement des capacités, le suivi et l'évaluation.

Boko Haram

61. Du 11 au 23 février, le BRENUAC et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) ont entrepris une mission conjointe d'évaluation technique au Cameroun et au Tchad pour faire le point sur l'appui fourni à la Commission du bassin du lac Tchad dans la lutte contre Boko Haram. Une mission conjointe similaire a été menée au Niger du 11 au 17 mars. Les équipes ont rencontré les représentants d'un large éventail d'autorités nationales et locales dans les communautés touchées par Boko Haram, ainsi que des représentants de la Commission du bassin du lac Tchad, de la Force multinationale mixte, des services nationaux de sécurité et de défense, de la société civile, d'organismes humanitaires et de partenaires internationaux. Elles se sont attachées à évaluer les capacités disponibles aux échelons national et régional pour faire face aux menaces à la sécurité et aux répercussions sur la situation humanitaire et les droits de l'homme, ainsi que les modalités les plus viables, susceptibles de mieux canaliser l'appui que les Nations Unies et la communauté internationale fournissent aux États Membres et aux mécanismes sous-régionaux.

62. Les missions d'évaluation technique susmentionnées ont préparé le terrain pour des missions de haut niveau qu'ont menées conjointement mes Représentants spéciaux pour l'Afrique centrale et pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel du 14 au 16 mars au Tchad, du 25 au 27 avril au Cameroun et du 28 au 30 avril au Niger. Les équipes étaient accompagnées au Tchad par le Directeur exécutif de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et dans les trois pays par le Représentant spécial de l'Union européenne pour le Sahel. La délégation a rencontré des interlocuteurs nationaux et régionaux dans les capitales et s'est rendue dans les communautés locales touchées autour du lac Tchad, où elle s'est entretenue avec les autorités locales et traditionnelles et les personnes de retour dans leurs foyers. Les missions ont mis en lumière la vulnérabilité des civils vivant dans les zones touchées par Boko Haram et fait ressortir la nécessité d'intensifier les activités en matière de développement et d'éducation, notamment grâce à une présence accrue des pouvoirs publics.

Stratégie et plan d'action régionaux concernant la lutte contre le terrorisme et la non-prolifération des armes légères et de petit calibre en Afrique centrale

63. Le 7 décembre, en marge de la réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique et le BRENUAC ont signé, avec le Secrétariat général de la CEEAC, un mémorandum d'accord dans lequel ces entités s'engageaient à appuyer conjointement l'application de la Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composantes pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage, dénommée Convention de Kinshasa. Le mémorandum prévoyait la mise en œuvre d'un projet conjoint destiné à renforcer les capacités nationales de mise en application de la Convention de Kinshasa en Afrique centrale, en accord avec l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Dans cette optique, un atelier régional de renforcement des capacités techniques et juridiques s'est tenu à Yaoundé du 24 au 26 avril.

Coordination de la mise en œuvre de la stratégie régionale visant à contrer l'Armée de résistance du Seigneur et à remédier aux effets de ses activités

64. En marge de la réunion consultative consacrée à la prévention, la gestion et le règlement des conflits (voir par. 57 ci-dessus), le BRENUAC a tenu des discussions de travail avec la Commission de l'Union africaine sur la question d'éventuelles

activités communes. Il s'agissait notamment de missions d'évaluation conjointes à mener en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud en vue d'étudier les modalités de mise en place, sous conduite de la CEEAC, d'arrangements de sécurité pouvant se substituer à l'Initiative de coopération régionale pour l'élimination de l'Armée de résistance du Seigneur, conduite par l'Union africaine, dans le cadre de la Force africaine en attente, conformément aux recommandations de la sept-cent-quatre-vingt-quinzième réunion du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, tenue le 20 septembre 2018.

Transhumance et conflits entre agriculteurs et éleveurs

65. Du 9 au 11 avril, un atelier BRENUAC-CEEAC sur le pastoralisme régional et la transhumance s'est tenu à N'Djamena, réunissant les États membres de la CEEAC et quelque 70 experts. Les participants à l'atelier ont mis au jour des fondements et des principes essentiels, susceptibles de maximiser les avantages socioéconomiques du pastoralisme et de réduire les risques d'insécurité et d'instabilité, de manière à promouvoir une transhumance pacifique.

Liens entre le trafic illicite d'espèces sauvages et de ressources naturelles et le financement des groupes armés dans la sous-région

66. Les informations recueillies par le BRENUAC, notamment auprès de transfuges récents de la LRA, ont révélé l'existence d'un financement, assuré par l'intermédiaire de certains mandataires, et d'échanges de ressources naturelles et d'espèces sauvages contre des armes et des munitions dans l'enclave de Kafia Kingi, où Joseph Kony se trouverait depuis plusieurs années. Les mêmes sources ont révélé que la LRA avait tiré des ressources de sites d'extraction d'or et de diamants situés dans les préfectures de Haute Kotto et de Mbomou, en République centrafricaine, ainsi que du braconnage d'éléphants dans le parc national de la Garamba, en République démocratique du Congo.

C. Améliorer la cohérence et la coordination de l'action des Nations Unies dans la sous-région

67. Les 17 et 18 janvier, mon Représentant spécial pour l'Afrique centrale a rencontré à Addis-Abeba le Président, le Commissaire à la paix et à la sécurité et la Commissaire aux affaires politiques de l'Union africaine, dans le cadre de l'instance dénommée Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité. Ils ont étudié les perspectives concernant des initiatives conjointes dans les domaines de la paix, de la sécurité et de la prévention des conflits en Afrique centrale. Mon Représentant spécial pour l'Afrique centrale a également rencontré ma Représentante spéciale auprès de l'Union africaine pour examiner la question du renforcement de la coopération et de la cohérence au sein des Nations Unies, à l'échelon de la région.

68. Le 18 février, mon Représentant spécial a participé à la réunion de coordination politique entre mon Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs et de hauts fonctionnaires des Nations Unies dans la région, y compris les membres du Conseil de gestion du Cadre stratégique pour la région des Grands Lacs. Le 19 février, il a participé à la réunion de coordination ONU-Union européenne sur la région des Grands Lacs, où il a informé les participants de la situation en Afrique centrale. La rencontre a été organisée par mon Envoyé spécial.

69. Le 21 mars, le BRENUAC et l'UNOWAS ont tenu une réunion de travail sur l'appui à la Commission du bassin du lac Tchad dans le cadre de la lutte contre Boko Haram, la sécurité maritime, la coopération interrégionale et l'offre d'un appui conjoint aux communautés économiques régionales.

70. Les 12 et 13 avril, à Sao Tomé-et-Principe, le BRENUAC a convoqué la septième réunion annuelle des représentants et envoyés spéciaux du Secrétaire général, des directeurs régionaux des organismes des Nations Unies et des coordonnateurs résidents des Nations Unies en Afrique centrale. Sous le thème « Réaliser les objectifs du développement durable pour promouvoir la consolidation de la paix », la réunion a permis de procéder à une analyse concertée de la situation dans la sous-région et de renforcer la coordination au regard des défis multidimensionnels que posent la paix et la sécurité. Un représentant de la Plateforme de la société civile pour la consolidation de la paix et le renforcement de l'État a informé les participants des initiatives prises pour aider les pays d'Afrique centrale en procédant à des examens nationaux volontaires, ouverts et participatifs concernant l'objectif 16 du développement durable. La réunion a abouti à une série de recommandations tendant à ce que les entités du système des Nations Unies présentes en Afrique centrale conviennent d'actions et de priorités communes qui devraient être examinées en avril 2020.

IV. Observations et recommandations

71. Un des facteurs clefs de la stabilité en Afrique centrale est la mise en œuvre de processus électoraux inclusifs, authentiques et crédibles. Si un certain nombre de transitions importantes se sont déroulées en 2018, plusieurs autres se profilent encore à l'horizon. Certains pays continuent de gérer des situations postélectorales fragiles, qui exigeront l'instauration d'un dialogue politique concerté et inclusif. Alors que les élections peuvent offrir une plateforme importante susceptible de consolider la stabilité dans la sous-région, les dividendes attendus se trouvent compromis en raison des nombreux problèmes que posent la sécurité, le développement et la gouvernance économique, ainsi que l'insuffisance des capacités institutionnelles.

72. Le présent rapport se fait l'écho d'une caractéristique de plus en plus prédominante, à savoir l'émergence des questions relatives aux droits de l'homme dans les politiques nationales. Dans plusieurs pays, les questions de justice liées aux élections sont devenues des questions politiques primordiales. Dans d'autres, les citoyens se sont exprimés plus résolument en faveur de la liberté d'expression et de l'exercice des droits économiques, sociaux et culturels. J'invite tous les acteurs à défendre et à promouvoir les normes internationales relatives aux droits de l'homme dans les initiatives qu'ils prennent pour trouver des solutions durables aux conflits et qui doivent s'inscrire dans le cadre d'un dialogue politique pacifique et sans exclusive.

73. La signature de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine témoigne plus que jamais de l'importance que revêt une intervention régionale et internationale constructive et coordonnée dans la recherche d'un règlement du conflit. Je félicite les pays de la région pour leur volonté de coopérer en République centrafricaine dans le cadre de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation en vue d'appliquer l'Accord et je tiens à souligner que leur rôle doit se poursuivre tout au long de sa mise en œuvre. Il est essentiel que les pays de la sous-région soient considérés comme faisant partie de la solution, restent engagés de manière constructive dans la phase de mise en œuvre de l'Accord politique et agissent de manière coordonnée. À cet égard, je me félicite de la tenue à Bangui, les 6 et 7 mai, de la réunion de la Commission mixte Cameroun-République centrafricaine et encourage vivement le rétablissement, entre la République centrafricaine et ses voisins, des autres commissions mixtes bilatérales, qui pourraient également être mobilisées pour appuyer l'application de l'Accord.

74. Je suis profondément préoccupé par la détérioration persistante des conditions de sécurité dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun. Le

règlement pacifique de la crise par la voie du dialogue n'a pas enregistré d'avancées décisives, et les répercussions humanitaires ne cessent de s'aggraver. Je suis également préoccupé par la situation alarmante des droits de l'homme dans les deux régions et je note que la violence et les abus sont apparemment perpétrés tant par les forces gouvernementales que par les groupes armés. J'appelle toutes les parties prenantes à faire preuve de retenue, à renoncer à la violence et à collaborer avec les autorités nationales par l'intermédiaire de mécanismes de dialogue appropriés. Il est essentiel que les femmes soient pleinement associées à tous les niveaux et, à cet égard, je félicite M^{me} Gbowee et le Réseau des femmes d'influence en Afrique pour l'action qu'ils mènent en vue de faire participer davantage les femmes camerounaises à la consolidation de la paix. J'appelle les partenaires régionaux à coopérer étroitement avec mon Représentant spécial pour soutenir les initiatives de dialogue à l'échelon national. Les offres d'appui faites aux autorités camerounaises par la communauté internationale pour remédier à la situation dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest se sont récemment multipliées. Elles se sont traduites par la venue de plusieurs missions de haut niveau à Yaoundé. J'exhorte les autorités nationales à tirer parti de tous les appuis nécessaires afin d'engager un dialogue politique véritable et sans exclusive, notamment pour faire face à la situation dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, et à faire en sorte que les organisations humanitaires et de défense des droits de l'homme puissent accéder sans entrave à ces régions.

75. Je note que l'évolution des conditions de sécurité au Tchad risque de limiter davantage encore l'attention accordée au développement, qui revêt pourtant un caractère fondamental pour l'instauration d'une paix durable. J'appelle instamment à l'instauration d'un dialogue sans exclusive avec les communautés locales, qui puisse contribuer à remédier à l'instabilité de la situation dans la province du Tibesti. J'exhorte le Gouvernement à œuvrer en vue de l'ouverture de l'espace politique, notamment en ce qui concerne la liberté d'expression, d'association et de réunion, afin de désamorcer les tensions et de créer des conditions plus propices à des élections pacifiques, inclusives et crédibles. Je me félicite de la démarche du Gouvernement consistant à instaurer un dialogue sans exclusive avec l'opposition politique et j'espère, à cet égard, que de nouvelles avancées pourront être enregistrées dans le cadre du dialogue politique national. J'invite les partenaires à investir plus généreusement en faveur d'une paix et d'un développement durables au Tchad.

76. Au cours des derniers mois, le Gabon a fait preuve de résilience, en particulier durant l'absence prolongée du Président Ali Bongo Ondimba. Toutefois, la conjoncture économique reste difficile, malgré les mesures que le Gouvernement a prises pour assainir les finances publiques et qui doivent faire l'objet d'une concertation avec les acteurs socioéconomiques aux fins du maintien de la stabilité du pays. Mon Représentant spécial continuera de collaborer avec les parties prenantes politiques pour consolider la bonne gouvernance et obtenir qu'elles s'engagent à respecter la Constitution et l'état de droit.

77. Je me félicite des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu au Congo et j'encourage le Gouvernement à veiller à ce que toutes les armes et les munitions récupérées à l'avenir soient gérées conformément aux normes internationales de contrôle des armes légères et aux instruments régionaux pertinents, notamment la Convention de Kinshasa et le Protocole de Nairobi. Le Gouvernement et les partenaires internationaux devraient honorer leurs annonces de contributions, afin de permettre le lancement du programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration. La réussite du processus de paix dans la région du Pool et, plus globalement, le maintien de la stabilité au Congo seront conditionnés par la mise en œuvre d'un processus politique crédible et ouvert à tous et d'une gouvernance plus inclusive au niveau national. La protection et la promotion des droits de l'homme doivent être au cœur de l'entreprise de consolidation de la paix.

J'encourage vivement les dirigeants de l'opposition à se joindre au Conseil national du dialogue et à prendre part, sans délai, à un processus national de dialogue. L'ONU est disposée à prêter son concours au Gouvernement à cet égard.

78. Je me félicite de la poursuite de la consolidation du processus démocratique à Sao Tomé-et-Principe et j'appelle la majorité au pouvoir et l'opposition à engager un dialogue constructif. L'ONU est disposée à prêter son concours à cette entreprise.

79. Je félicite les États Membres de s'être montrés davantage disposés à coopérer dans le cadre des initiatives visant à réglementer la transhumance à l'échelon sous-régional, notamment grâce à l'élaboration d'une réglementation sur le pastoralisme sous l'égide de la CEEAC. Je félicite le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale de s'être penché sur la question et j'invite les gouvernements et les communautés locales à continuer de collaborer en vue de relever les défis communs liés à la transhumance. Le BRENUAC continuera d'apporter son plein appui à la CEEAC et à ses États membres, en coopération étroite avec l'ensemble du système des Nations Unies.

80. L'activité des groupes armés reste un important facteur d'instabilité dans la région. La présence des groupes armés illégaux au Cameroun, en République centrafricaine et en République démocratique du Congo a de graves répercussions sur la paix et la stabilité dans la sous-région. Je demeure préoccupé par la persistance des actes de violence perpétrés par la LRA à l'encontre des civils. J'appuie la décision du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine de maintenir l'Initiative de coopération régionale pour l'élimination de l'Armée de résistance du Seigneur, en attendant l'élaboration d'une stratégie destinée à se substituer progressivement à l'Initiative sans laisser un vide sécuritaire que la LRA pourrait exploiter pour renouveler et intensifier ses activités de déstabilisation dans les zones touchées. Je suis préoccupé par les effets à long terme du braconnage et du trafic illicite des espèces sauvages et des ressources naturelles, qui sont clairement liés à la prolongation et à l'exacerbation du conflit.

81. L'intensité des violences commises par Boko Haram dans les pays de la région du bassin du lac Tchad reste intolérable. J'exhorte les États Membres à ne pas perdre de vue les gains durement acquis grâce à notre action collective et à la mise en œuvre de la Stratégie régionale en faveur de la stabilisation, du redressement et de la résilience des zones du bassin du lac Tchad touchées par Boko Haram, ainsi que l'appui promis par les donateurs internationaux. L'Organisation des Nations Unies, notamment par l'intermédiaire de mes Représentants spéciaux pour l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, continuera d'appuyer les États Membres dans ce domaine. Je lance également un appel afin que la Force multinationale mixte continue d'être soutenue.

82. Je tiens à remercier les gouvernements de la sous-région, l'Union africaine, la CEEAC, la CEMAC, la Commission du bassin du lac Tchad, la Commission du golfe de Guinée et les autres institutions régionales et sous-régionales pour leur collaboration constante avec le BRENUAC. Je tiens à exprimer ma gratitude à la Force multinationale mixte et aux pays fournisseurs de contingents pour leur dévouement et leur engagement au service de la paix et de la stabilité. Je suis reconnaissant au Gouvernement et au peuple gabonais pour leur généreuse hospitalité et leur appui au BRENUAC. Je salue les diverses entités du système des Nations Unies présentes en Afrique centrale, notamment les chefs des opérations de paix des Nations Unies, des bureaux régionaux, des équipes de pays et d'autres entités, pour leur appui au BRENUAC et leur collaboration avec ce dernier.

83. Enfin, je tiens à remercier mon Représentant spécial, François Louncény Fall, et le personnel du Bureau régional pour l'action qu'ils continuent de mener au service de la paix et de la sécurité en Afrique centrale.
